

Foyer Rural Albert Baron

(Bonnaud, Frébuans, Mallerey, Trenal)

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE CONVOICATIONS

Cher(e) adhérent(e),

Vous participez depuis une ou plusieurs années aux activités organisées par le Foyer Rural Albert BARON et nous en sommes heureux.

Afin de donner votre point de vue et nous apporter votre soutien je vous invite à participer à notre

Assemblée Générale Ordinaire, suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Vendredi 5 octobre 2018 à 20h15

salle du Foyer Rural de Trenal

Assemblée Générale Ordinaire :

Ordre du jour : Bilan des activités de l'année écoulée, bilan financier, renouvellement des membres du Conseil d'Administration, organisation pour l'année à venir.

Assemblée Générale Extraordinaire :

Elle suivra immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ordre du jour : Modification des statuts.

Après de nombreuses années à la Présidence de notre association, j'ai fait connaître mon désir de ne pas me représenter à ce poste.

Il se dessine une proposition de succession sous forme de Coprésidence.

Nos statuts actuels ne prévoient pas cette éventualité, d'où la nécessité de les modifier.

Ces statuts datent de 1976, date de la création de notre association. Il nous a paru intéressant de profiter de cette obligation de modification pour les « toiletter », en bénéficiant des conseils de l'ALDESS (Association locale pour le développement de l'économie sociale et solidaire).

Vous trouverez ci-joint le texte des nouveaux statuts qui sera soumis à votre approbation.

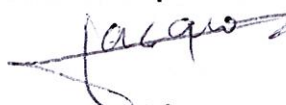
Concernant le texte des statuts actuels, si vous ne le possédez pas personnellement, vous

pouvez le consulter sur le site de la mairie de Trenal : www.trenal.fr ou au secrétariat de la mairie de Trenal aux heures d'ouverture (mardi 17h-18h , vendredi 18h-19h).

Vous pouvez aussi en demander copie au 03 84 35 35 57.

Je compte vraiment sur votre présence ce 5 octobre 2018 et vous en remercie. Elle représente pour nous un réel encouragement à la poursuite des activités, et **elle est particulièrement indispensable cette année car pour l'AG extraordinaire le quorum est de la moitié des adhérents présents plus un.**

La Présidente du Foyer : Evelyne JACQUIN



Si vous ne pouvez vraiment pas être présent(e), ayez l'amabilité de remplir le pouvoir ci-dessous et de le transmettre à l'une des personnes suivantes :

Evelyne JACQUIN, 12 Rue du Grand Four, 39570 TRENAL

Françoise SENCEBE, 10 Route de Sainte Agnès, 39570 TRENAL

Marie-Claude DELACROIX, 170 Rue Eugène Robelin, 39570 FREBUANS

POUVOIR

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

Adresse :

donne pouvoir à :

de me représenter et voter en mon nom au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Foyer Rural Albert BARON du 5 octobre 2018.

Signature